

Introduction

Retour à 1848 dans les États de Savoie

Christophe Roux
Université de Montpellier, CEPEL

Le présent volume vise à mettre à disposition du lectorat une série de contributions présentées à l'occasion d'un colloque international tenu en octobre 2018 relatif le tournant politico-institutionnel de 1848 dans les États de Savoie. Cette date, celle du printemps des peuples en Europe (et de l'avènement de l'éphémère Deuxième République en France) a suscité un intérêt ancien qui n'a pas été démenti ces dernières années¹. Plusieurs raisons pouvaient en outre inciter à la parution de ce volume.

Une première raison tenait à la chronologie qui a fourni au colloque de 2018, dont ce volume est issu, un prétexte commémoratif puisque nous nous situons alors à 160 ans de l'adoption du document constitutionnel connu comme le « Statut albertin » (4 mars 1848). Marquant le terme de la Restauration sarde, son importance est grande pour les États de Savoie qu'il a régis, de part et d'autre de la frontière, durant plus d'une décennie ; ce texte a ensuite été essentiel pour l'histoire de la Péninsule puisqu'il a servi de base constitutionnelle, par projection, à l'ensemble de l'Italie unifiée sous la monarchie de Savoie, et ce formellement jusqu'à la Libération, même si sa substance, qui fut en évolution dès les premières années de pratique, s'est trouvée brutalement évidée sous le fascisme. Malgré l'importance de ce moment, la littérature accessible sur cette expérience majeure dans le royaume demeure parcellaire, déséquilibrée et confinée aux espaces régionaux intéressés et marquée par la séparation frontalière franco-italienne que le programme PRIDAES s'est efforcé, depuis de nombreuses années, de relativiser dans une perspective disciplinaire puisant essentiellement dans l'histoire du droit et des institutions.

La question disciplinaire mérite, en deuxième lieu, quelques remarques. Si le thème traité dans ce volume retient à bon droit l'attention des historiens contemporanéistes comme des historiens du droit, il est susceptible, également, d'intéresser des disciplines voisines et, peut-être au premier chef, la science politique, elle-même connectée – particulièrement en

¹ Voir par exemple Samuel Hayat, *1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Paris, Le Seuil, 2014.

France – avec les autres branches des sciences humaines et sociales. Si les politistes ont eu tendance à majoritairement se concentrer sur le fonctionnement des processus politiques présents et actuels (jadis dans une perspective institutionnelle traduisant l’ancienne filiation organisationnelle avec le droit public, depuis bientôt un demi-siècle dans le cadre d’approches fondamentalement empiriques centrées sur les acteurs et inspirées par d’autres disciplines, pour une part essentielle de la sociologie), cette coupure entre l’analyse du politique au présent intéressant la science politique et le regard porté sur le passé qui serait confié aux historiens a été remise en cause. La sociohistoire ou sociologie historique du politique² a ainsi transposé des questionnements nés de l’étude de processus politiques actuels en interrogations applicables dans des séquences antérieures, relevant du domaine d’autres « corps de métier ». Si le franchissement des frontières disciplinaires n’a rien de naturel ou spontané³, il a cependant été plus aisé en France qu’ailleurs à travers, précisément, une série de travaux produits autour du vote à la suite des contributions ouvertes notamment par Michel Offerlé, d’Alain Garrigou, d’Yves Déloye ou d’Olivier Ihl – principalement autour du cas français et essentiellement sous la Troisième République⁴. D’autres recherches se sont cependant intéressées aux régimes des Chartes⁵ qui correspondent d’ailleurs davantage à la séquence qui nous intéresse ici dans le royaume de Sardaigne.

Il s’agit alors d’interroger les dispositifs électoraux institués, les stratégies d’acteurs, de mettre en lumière les tensions mises à jour entre principes affirmés et pratiques observées, de comprendre l’émergence de nouvelles formes de savoirs (liés par exemple à la délimitation du corps électoral, la définition du mode de scrutin ou le découpage des circonscriptions électorales), de replacer les ressorts du vote par-delà l’organisation procédurale en se demandant pourquoi et comment les électeurs peuvent, veulent et vont (ou non) voter, avec quelles attentes ou malentendus, selon quelles contraintes, et comment les candidats, les élus, les administrateurs endossent de nouveaux rôles, avec quelles ressources et dans quelles configurations. C’est donc l’intelligibilité de la mise en place du gouvernement représentatif en

² Voir par exemple Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2017 (4^{ème} éd.).

³ Voir par exemple les remarques anciennes mais conservant une part d’actualité dans le cas italien par Norberto Bobbio (*Saggi sulla scienza politica in Italia*, Rome-Bari, Laterza, 2005, pp. 4-5).

⁴ Michel Offerlé, *Un homme, une voix. Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2002 ; Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Paris, Le Seuil, 2002 ; Yves Déloye et Olivier Ihl., *L’acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

⁵ Voir par exemple Christine Guionnet, *L’apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L’Harmattan, 1997 ; Laurent Quéro, Christophe Voilliot, « Du suffrage censitaire au suffrage universel. Évolution ou révolution des pratiques électorales ? », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140, décembre 2001, pp. 34-40. Ces contributions renouaient avec des tentatives anciennes comme dans le cas belge saisi par Robert Demoulin, « Recherches de sociologie électorale en régime censitaire », *Revue Française de Science Politique*, 3 (4), 1953, pp. 699-713.

voie – rétrospectivement et de façon non linéaire – de démocratisation qui est ainsi recherchée et resituée politiquement, socialement, historiquement et qui donne une consistance à l'analyse des transformations des modes de gouvernement.

Il en ressort que les travaux portant sur le fonctionnement du gouvernement représentatif sont susceptibles de relever de deux histoires que Michel Offerlé proposait de distinguer à partir des vocables « d'histoire politique » et « d'histoire du politique ». La première, plus traditionnelle, produite par les historiens de métier, « s'intéresse plus particulièrement à la vie politique, en endossant bien souvent les catégories qu'utilisent les acteurs les plus professionnalisés dans leur compétition » ; la seconde, objet de l'intérêt de politistes, de sociologues et de certains historiens, « tout en enquêtant sur les conditions de production et de fonctionnement de ces catégories, s'interroge sur le rapport au politique qu'entretient l'ensemble des acteurs sociaux »⁶. Si cette distinction apparaît fondée, elle n'impose pas une séparation étanche et notre espoir est que des attentes d'horizons intellectuels divers (historiens, juristes, politistes, sociologues...) pourront trouver satisfaction.

Un troisième motif d'intérêt a partie liée à la situation territoriale couverte ici, à la frontière entre la France et l'Italie, mais qui concerne surtout l'Italie dans son ensemble puisque le *Statuto* a servi de matrice institutionnelle pour le versant oriental des Alpes. En effet, au plan politique, pèse sur l'Italie une appréhension diffuse dominante marquée du sceau de l'inachèvement⁷ : en forçant volontairement le trait, un État mal fagoté, incapable de réaliser la prophétie rationalisatrice wébérienne ; une nation au rabais, incapable de trouver l'unité au sein des frontières consolidées il y a un siècle et demi, et luttant toujours avec des fractures structurelles, notamment entre nord et sud ; une démocratie incomplète, marquée par des dysfonctionnements imputables aux pratiques déficientes confinant au *malgoverno* lorsque ce n'est pas à des penchants anti-démocratiques. Bref, si les sociétés modernes s'organisent en États-nations démocratiques, le modèle italien n'en serait pas la version la mieux aboutie⁸. Ce qui est ici très (trop) sommairement (outrageusement) simplifié constitue un condensé d'une construction intellectuelle qui s'est nourrie non seulement de regards étrangers mais aussi d'un certain sens critique développé en propre par les Italiens eux-mêmes, qu'il s'agisse d'une saine distance critique à l'égard du chauvinisme ou bien de la tendance qui existe à

⁶ Michel Offerlé, « Capacités politiques et politisation : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècle » (1), *Genèses*, 67, 2007, p. 32.

⁷ Cette idée et ses enjeux sont exposés de façon un peu moins sommaire dans Christophe Roux, « Aux origines des pratiques électorales contemporaines en Italie. Notes préliminaires sur l'instauration du gouvernement représentatif dans le royaume de Sardaigne du Statut albertin (1848-1860) », *Pôle Sud*, 43, 2015, pp. 75-89.

⁸ Pour une contextualisation des défis récents au prisme du cas français, voir Marc Lazar, *I mutamenti delle democrazie contemporanee. I casi della Francia e dell'Italia*, Florence, Firenze University Press, 2019.

l'autodénigrement. C'est aussi pour ces conditions qu'il apparaît instructif de reparcourir depuis l'origine l'un des volets de cet appareillage moderne avec la mise en place du gouvernement représentatif dans les territoires de la maison de Savoie. L'expérience, après tout, semble échapper davantage à la vision négative pesant sur les réalisations de l'Italie unitaire : elle renvoie plutôt à la réussite d'un mouvement capable de rejeter le legs de l'Ancien régime par une affirmation nationale en phase avec le printemps des peuples, ici décliné dans la dynamique gratifiante du *Risorgimento* le temps de la « décennie de préparation ». Mais derrière les récits héroïques, quels processus, quels changements, quelle ingénierie ? Voit-on déjà à l'œuvre des difficultés, des travers ? Que nous disent les choix réalisés de l'ordre nouveau que l'on veut instaurer ? C'est afin de contribuer à éclairer ces questions qu'un ensemble d'auteurs a pu être réuni pour enrichir notre regard au long cours.

Les contributions réunies dans le présent volume correspondent pour la plupart⁹ à celles présentées à l'occasion du colloque international « 1848 dans les Etats de Savoie. Réformes politico-institutionnelles et avènement de la modernité politique ». Celui-ci a bénéficié du soutien de toute une série de partenaires à Nice (laboratoire ERMES¹⁰, MSH Sud-Est, ville de Nice) et a été labellisé par l'Université Franco-Italienne. Il a également pu être organisé grâce à la généreuse hospitalité offerte, de part et d'autre de la frontière, par le campus de Sciences Po à Menton (où s'est déroulée la première journée) et par la Villa Hanbury de l'Université de Gênes à Vintimille (qui a accueilli la seconde)¹¹.

Trois parties servent d'articulation au présent ouvrage.

La première est relative à l'évolution du contexte idéologique et politique que connaît le royaume durant les années précédant 1848 : l'émergence d'idées nouvelles et d'aspirations démocratiques, qui confine parfois à l'antagonisme politique. Certaines contributions envisagent la question par le haut, sous l'angle idéologique ou diplomatique, pour illustrer les effets de l'accélération de l'histoire à laquelle on assiste avant le *Statuto*. D'autres l'envisagent au contraire par le bas, au plus près des revendications libérales et de leurs moyens, notamment la presse. Deux autres articles fournissent des exemples du contexte culturel dans lequel se préparent les changements politiques imminents.

⁹ Fut également présentée la communication de Sylvain Milbach, « Images du Statuto : la caricature libérée. Savoie, 1848-1854 ».

¹⁰ Christophe Roux, membre du laboratoire au moment de la conception du projet avec Marc Ortolani, y était alors chercheur associé.

¹¹ Que les personnes ayant rendu possible cette collaboration, Bernard El Ghoul alors directeur du Campus de Menton et Riccardo Ferrante, directeur di *Dipartimento di Giurisprudenza* de l'Université de Gênes, soient chaleureusement remerciées.

La deuxième partie est davantage centrée sur la profonde innovation institutionnelle que concrétise le *Statuto*, permettant de mesurer le subtil équilibre qu'il réalise entre continuité et rupture et d'apprécier à sa juste mesure l'œuvre de Charles-Albert, prince réformateur. Partant de là, divers articles s'attachent à montrer comment l'innovation politique est progressivement imitée, en dehors même des États de Savoie, interprétée voire orientée. Quant au contenu du texte, largement étudié par ailleurs, il est abordé ici, à travers l'un de ses aspects les plus innovants, la question électorale.

Cette contribution sert de transition vers la troisième partie, où sont recensés les signes de l'émergence d'une nouvelle culture politique. Si trois contributions sont justement consacrées aux premières expériences électorales, à la fonction des élus et la construction des élites politiques, d'autres témoignent des divers chemins de la modernité politique dans lesquels s'est engagée la monarchie piémontaise (liberté d'association, liberté de la presse, milices communales), mais soulignent également le besoin d'éducation politique rendu nécessaire par les prémices de l'ouverture démocratique.

1848 constitue bien dans les États de Savoie un moment fondateur : celui d'un tournant inédit vers le constitutionnalisme, l'affirmation des libertés publiques, le recours aux élections et, à terme, l'essor des partis politiques. En d'autres termes, comme l'annonce le titre de l'ouvrage, un moment fort qui marque les premiers pas vers la modernité politique. Jusqu'à présent cependant, cette thématique avait été peu étudiée dans le contexte de la recherche universitaire francophone, et c'est pourquoi ce recueil est d'autant plus nécessaire. Comblant cette lacune, il offre en outre une vision globale de la question, depuis la généalogie des influences intellectuelles jusqu'aux indispensables éclairages locaux, dans une perspective à la fois exigeante et pluridisciplinaire.